

Questions orales

M. Nelson: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre peut-il assurer la Chambre qu'un contingent limitatif semblable à ceux qui ont été imposés récemment à la pêche du flétan dans la mer de Bering ne sera pas imposé à l'égard des pêcheries du golfe d'Alaska?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner cette assurance à la Chambre.

* * *

LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**LE CARACTÈRE DES NOMINATIONS**

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne le décret qu'il a déposé en début de journée. Étant donné qu'il a souvent manifesté son intention d'établir un roulement chez les secrétaires parlementaires afin de reconnaître et de récompenser les personnes qui ont des compétences et de les promouvoir, et étant donné que les 17 noms qu'il a déposés aujourd'hui sont, à l'exception d'une nouvelle personne qui partagera des responsabilités avec une autre déjà en poste, les mêmes que les précédents titulaires des postes, cela veut-il dire que personne n'a de compétences suffisantes pour mériter une promotion ou n'est-ce qu'une autre pirouette de la philosophie politique du premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien avoir l'obligeance de consulter le communiqué qui sera publié cet après-midi...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Qu'y a-t-il? Je crois qu'il est possible de publier un communiqué sans soulever les foudres de l'opposition...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... au sujet d'un décret qui a été déposé à la Chambre auparavant. Si le député veut se reporter à la pratique établie pendant la législature précédente, il constatera qu'il s'agissait de donner aux secrétaires parlementaires ce que j'appelle un double tour de service afin qu'ils soient en fonctions pendant une période d'environ deux ans. Je pensais que cela permettrait le roulement d'une grande partie des députés compétents au sein d'un Parlement donné...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... et que cela permettrait en même temps à un député d'assumer des fonctions pendant une période assez longue pour acquérir une bonne expérience en qualité de secrétaire parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Une question supplémentaire au premier ministre. Vu l'immobilisme gouvernemental avec quelques chaises musicales portant les mêmes noms, le premier ministre prévoit-il d'ici la prochaine session, un remaniement ministériel en faisant appel aux talents qui lui restent?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de St. Paul's.

[M. Sharp.]

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense que le premier ministre...

M. Hees: Non.

M. Nowlan: Mon collègue le député de Prince Edward-Hastings dit «non», mais je pense que le premier ministre se disposait déjà à se lever après cette intéressante question, étant donné l'état précaire du Parlement et l'état précaire de beaucoup de gens qui le composent.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quant à l'assertion que je me préparais à me lever, je me rends compte que vous êtes meilleur juge que moi pour décider du sérieux d'une question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps presse. Peut-être la présidence pourrait-elle donner la parole au député de St. Paul's. Nous devons passer à l'ordre du jour sous peu.

* * *

LES TRANSPORTS**LE TRANSPORT URBAIN—LE PROJET DE LOI RELATIF À LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ET AU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT FERROVIAIRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné l'engagement, pris au nom du gouvernement par son collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, lors de la conférence tripartite d'Edmonton le 27 octobre, d'établir un organisme de développement des transports pour coordonner les recherches, le développement, la promotion et la commercialisation des réseaux de transport urbain ainsi que d'élaborer un programme de réaménagement ferroviaire dans les centres urbains dont le gouvernement paierait la moitié des frais, le ministre nous dira-t-il ce qui est arrivé au bill destiné à mettre ces politiques en application, bill qui au dire de son collègue, lors de la conférence tripartite à Edmonton, serait déposé à la Chambre avant la mi-novembre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que l'on est en train de mettre la dernière main à ce projet de loi et il est probable qu'il sera présenté à la Chambre.

M. Atkey: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné l'augmentation fantastique du nombre des usagers des transports en commun et le fardeau excessif qui en résulte pour les autobus, les tramways, les rames de métro et les autobus sur commande, le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas rempli la promesse qu'il avait faite à Edmonton aux représentants des trois paliers de gouvernement et aux millions d'usagers des transports en commun de nos villes qui ne peuvent plus attendre un nouveau discours du trône renfermant de vagues promesses électorales...

● (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Okanagan Boundary.